

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD

Changements importants au
document d'information sur
la relation avec le client de
Conseils de placement privés

Entrée en vigueur : 1^{er} octobre 2017



Chez TD Waterhouse Canada Inc., nous nous faisons un devoir de vous fournir des renseignements, des mises à jour et des rappels pour vous aider à investir en toute confiance.

D'importantes modifications ont été apportées au document *Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD – Déclaration sur notre relation d'affaires avec vous*. Les principaux changements sont résumés ci-dessous sous l'en-tête de la section modifiée.

Services et produits offerts

Produits

Nous offrons les produits de placement suivants :

- des quasi – espèces comme les bons du Trésor et les titres du marché monétaire
- des titres à revenu fixe et des titres d'emprunt comme les obligations et les débentures
- des actions, y compris les bons de souscription
- des fonds d'investissement, y compris les fonds communs de placement et les fonds cotés en bourse
- des placements non traditionnels comme les billets à capital protégé, les billets dont le capital n'est pas protégé, les fonds de couverture, etc.
- l'accès aux conseillers en placement de Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD qui sont habilités à vendre des produits d'assurance vie par l'intermédiaire de Services d'assurance TD Waterhouse Inc. et qui peuvent vous offrir des produits d'assurance vie et soins médicaux.

Les frais et leur méthode de calcul

Titres de créance

Nous obtenons notre rémunération selon les différentiels applicables aux titres de créance négociés « hors cote ». Si un différentiel a été facturé dans le cadre d'une opération, la confirmation de l'opération que nous vous fournirons vous signalera le différentiel que nous recevons.

Fonds communs de placement

Les gestionnaires de fonds communs de placement reçoivent habituellement des frais exprimés en pourcentage, connus sous le nom de frais de gestion qui sont prélevés sur l'actif net du fonds. À partir des frais de gestion, les gestionnaires de fonds peuvent nous verser des commissions de suivi en contrepartie des services continus que nous vous offrons. Dans certaines circonstances, d'autres frais sur les opérations qui touchent des fonds communs de placement, comme des frais de rachat anticipé ou de

substitution, peuvent vous être facturés. Étant donné que les frais applicables aux fonds communs de placement varient selon le gestionnaire de fonds et le type de produit, nous vous conseillons de communiquer avec votre conseiller en placement pour comprendre les frais associés à une opération donnée. Sinon, veuillez vous reporter au document *Conseils de placement privés Gestion de patrimoine TD : Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service* qui vous a été fourni à l'ouverture du compte.

Nos communications avec vous

Avis d'exécution (ne s'applique pas aux comptes gérés ni aux comptes gérés à l'externe ou aux achats subséquents de fonds communs de placement dans le cadre d'un plan d'investissement systématique)

Lorsque vous achetez ou vendez des titres, un avis d'exécution vous sera envoyé par voie électronique ou par la poste, selon votre choix, le jour ouvrable suivant la date d'exécution.

L'avis comprendra des renseignements sur l'opération, notamment :

- le nom du titre, le marché et les dates;
- la somme que vous avez payée en cas d'achat ou que vous avez reçue en cas de vente;
- la somme payée à titre de commission, de différentiel ou de frais applicables.

Relevés de compte

Vous recevrez :

- un relevé mensuel en cas d'opérations effectuées dans votre compte (sauf les versements d'intérêts et de dividendes) au cours du mois précédant ou sur demande;
- un relevé trimestriel, qu'il y ait ou non eu des opérations dans votre compte.

Pour la période de référence visée, le relevé renfermera, notamment, les renseignements suivants :

- votre nom, votre adresse, le type et le numéro de votre compte;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du conseiller en placement et de la succursale où le compte est détenu;
- la valeur comptable et la valeur marchande de tous les titres détenus dans le compte;
- les opérations effectuées dans le compte au cours de la période de référence visée;
- le rendement du compte et les taux de rendement personnels depuis l'ouverture du compte et pour les périodes de 1, de 3, de 5 et 10 ans, selon le cas.



Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – Membre du Fonds canadien de protection des épargnants. TD désigne La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées, qui offrent des produits et des services de dépôts, de placements, de prêts, de valeurs mobilières, de fiducie, d'assurance et autres. ^{MD} Le logo TD et d'autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

40379 (0917)